

ARSENAL  
BREST

la  
cgt

# INGENIEURS-CADRES

Mai 2021 N°5

1. Temps de travail, le mensonge

2. Y a pas de bobos!

3. Cette France qui compte plus de cadres que d'ouvriers

4. Europe. Le droit à la déconnexion doit devenir une règle



CGT Arsenal de Brest



NEWSLETTER

# 1. Temps de travail, le mensonge

"La France est le pays de l'OCDE où le nombre d'heures travaillées par an est le plus faible", affirmait il y a quelques temps, au micro de CNews, Bruno Retailleau, président du groupe LR au Sénat. Mensonge! Mensonge sans cesse répété au service d'une stratégie visant à accroître les temps travaillés. Voilà hélas l'occasion de rappeler qu'à chaque crise, à chaque grave difficulté économique, le patronat a pour réponse: "Allongement de la durée du travail".

**Revenons sur les chiffres actuels et leur interprétation. Commençons par la durée hebdomadaire de travail. Chiffrée par Eurostat (Direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire), elle est pour la France de 37.4 heures.**

**Un chiffre qui peut surprendre ceux qui ont oublié que les "35 heures" ne sont "que" le seuil de déclenchement de la rémunération des heures supplémentaires.**

**La France se situe au-dessus de la moyenne européenne, qui demeure à 37.1 heures.**

**C'est plus que les pays souvent considérés comme les plus "laborieux" tels l'Allemagne ou les pays nordiques.**

Poursuivons, avec cette étude, par la durée annuelle du temps de travail. Celle-ci est affectée par de multiples dispositions conventionnelles et législatives.

Ainsi une durée plus importante du travail hebdomadaire peut, par exemple, être compensée par un plus grand nombre de jours de congé.

**Les statistiques de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) calculent qu'un actif occupé travaille en moyenne en France, chaque année, 1 526 heures, pour 1 751 dans la moyenne des pays de l'OCDE.**

Cela ne fait pas de notre pays le "champion", décrit par Bruno Retailleau.

Dans le bas du classement de l'OCDE se trouvent l'Allemagne (1 363 heures), le Danemark (1 392 heures) ou encore la Norvège (1 416 heures). Les Français travaillent donc plus que la majorité des pays du Nord.

Il faudrait surtout redresser ces chiffres en tenant compte de la productivité.

Les travailleurs français font partie des plus productifs d'Europe, nettement au-dessus de la moyenne. La France se situe devant l'Allemagne et le Royaume-Uni, les travailleurs français étant par exemple 18% plus efficaces que leurs collègues britanniques.

Allonger le temps de travail de ceux qui occupent déjà un emploi est l'obsession du patronat, convaincu, avec nombre de responsables politiques, que l'heure de travail est trop chère en France.

Or, l'abaissement du coût du travail obtenu à coups d'exonérations de

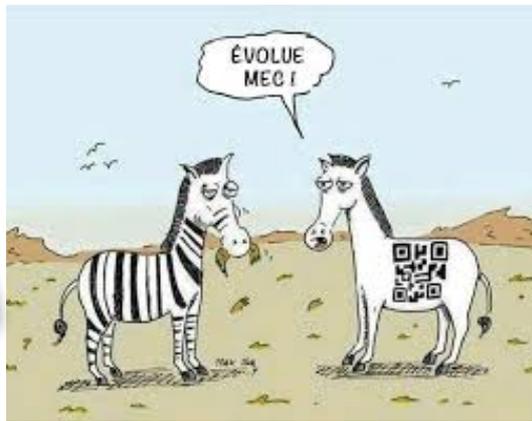
cotisations et de taxes a, depuis longtemps, fait la preuve de son inefficacité.

Intensifier un peu plus le travail de ceux qui ont déjà un emploi ou allonger le temps de travail pour ces derniers ne sera guère une solution au problème du chômage de masse.

N'en déplaise au président du groupe LR au sénat, résister au chantage patronal qui tente d'utiliser la crise et qui, s'il réussit, ne fera que la prolonger un peu plus, est tout à la fois raisonnable et nécessaire.



2. Y a pas de bobos!



Ca ne vous énerve pas parfois d'entendre parler de "bobos" pour des gens qui travaillent ?

"Bobos", Le Pen a pris ce mot comme repoussoir : elle caricature par là tout salarié à l'aise pour lequel ce serait prétendument trop facile d'être progressiste quand il ne subit pas les conséquences de la crise.

**D'autres incriminent ainsi les "catégories socioprofessionnelles supérieures", les plus aisées, en un mot des cadres.**

**Mais, en droit du travail, les cadres sont de droit commun, et il y a très peu de "cadres supérieurs" assimilables aux patrons. Et les millions de cadres sont "prolétarisés" de longue date, bloqués dans leur autonomie, leurs salaires, leurs carrières, et menacés du chômage comme tout le salariat. Même chez Google, on se syndique.**

A part dans la littérature (depuis "Bel Ami", de Maupassant -1885, il est vrai), il n'y a pas de "bourgeois bohème" qui bosse vraiment! **On se lève de bonne heure, on a tous un horaire, un contrat, un code du travail, des conventions collectives et un patron qui veut de la rentabilité sur notre dos.**

Ne laissons pas insinuer du "séparatisme" au sein de notre grande classe sociale commune, le salariat, d'après de vagues présumées stigmatisant des styles ou des comportements culturels. Ne nous faisons pas moquer et ne nous moquons pas de nous-mêmes, en divisant nos rangs entre "bobos" et non-"bobos".

Tous ceux qui travaillent et sont salariés sont exploités et susceptibles d'être victimes de la crise sociale et sanitaire.

C'est le labeur et la feuille de paie qui nous définissent d'abord sociologiquement et pas la mentalité présumée.

98% des 88% d'actifs salariés gagnent moins de 3200 euros, et 50% gagnent moins de 1750 euros. 10% ont plus que bac+2.

Certes, il y a un haut, un milieu et un bas du salariat.

**On ne vit pas de la même façon à 900, à 1700 et à 3200 euros. Mais on est une seule et même classe, on est 30 millions de salariés, toutes et tous exploités. De l'ingénieur au balayeur, c'est notre force.**

### 3. Cette France qui compte plus de cadres que d'ouvriers

Bien sûr, le coronavirus a bousculé le monde du travail. Mais ce monde a aussi continué de se transformer, au-delà de cette onde de choc sans précédent depuis près d'un siècle. En 2020, pendant que tous les yeux étaient rivés sur le chômage partiel et le télétravail, un cap à la fois symbolique et historique a été franchi : la France compte désormais plus de cadres que d'ouvriers.

C'est ce que révèle la photographie du marché du travail que vient de publier l'Insee.

**Le pays comptait l'an dernier 29 millions d'actifs, 92% d'entre eux ayant un emploi. La répartition des postes ressemble à un quatre-quarts. Un bon quart d'employés (près de 7 millions) et autant d'actifs dans les professions intermédiaires (techniciens, instituteurs, beaucoup de professionnels de la santé).**

**Un cinquième de cadres et presque autant d'ouvriers (un peu plus de 5 millions pour chaque catégorie). Et pour faire un gâteau complet, il y a aussi les agriculteurs, les artisans, les commerçants et les chefs d'entreprise.**

**Pour la première fois donc, les cadres sont devenus plus nombreux que les ouvriers.**

Les professions intermédiaires ont aussi dépassé les employés.

En 2020, le nombre de cadres a dépassé pour la première fois le nombre d'ouvriers alors qu'il n'en faisait qu'un quart il y a quarante ans.

Le choc de l'année 2020 va accentuer la tendance.

Dans son ensemble, la population active n'est donc pas condamnée au déclassement - c'est même l'inverse qui se produit.

Au-delà des soubresauts annuels, la tendance de long terme est impressionnante.

Il y a quarante ans, les ouvriers formaient le groupe social le plus fourni du pays, devant les employés. Occupant près du tiers des emplois, ils étaient alors quatre fois plus nombreux que les cadres.

Et si les pentes observées ces vingt dernières années persistent d'ici à 2050, leur poids dans l'emploi devrait encore diminuer de moitié.

**Tandis que les cadres deviendraient le premier groupe social, devant les professions intermédiaires.**

**Alors qu'ils étaient moins nombreux que les agriculteurs au milieu des années 1960.**

Le dépassement des ouvriers par les cadres est bien sûr symbolique.

**Car le concept même de cadre est un objet étrange aux contours flous. Il est venu de l'armée (le cadre était... celui du tableau ou figurait la liste des officiers et sous-officiers), dans une organisation qui n'a plus grand-chose à voir avec le fonctionnement des entreprises aujourd'hui.**

**Il est inconnu hors de France (la page "cadre d'entreprise" de l'encyclopédie en ligne Wikipédia n'est reprise... qu'en espagnol, en catalan, en russe, en kirghize et en ukrainien). Il n'est pas défini par la loi.**

Cela ne signifie pas que le cadre n'existe pas. C'est un salarié qui a un statut très présent dans les entreprises et dans les négociations sociales de branche.

**L'an dernier, les partenaires sociaux ont même réussi pour la première fois à définir ensemble ce qu'est un cadre, autour de trois notions : l'expertise, la responsabilité et l'autonomie.**

Pas question cependant d'en faire un dispositif trop contraignant : chaque branche peut définir "ce qu'est un cadre selon ses propres critères".

Et dans un pays où les statuts ont une grande importance, celui de cadre reste attractif.

Il est "en haut", ce qui se reflète dans un numéro de classification plus élevé dans les conventions collectives.

**Le cadre est en moyenne mieux payé que les autres salariés.**

**Cotisant davantage, il a aussi une meilleure retraite et un meilleur suivi en cas de chômage.**

Libre d'organiser son temps, il échappe en principe à la pointeuse (ce qui donne parfois lieu à des abus, **des employeurs indécents proposant des postes de cadre... pour ne plus payer les heures supplémentaires**).

Les avantages débordent la vie professionnelles.

**Un homme cadre peut espérer vivre six ans de plus qu'un ouvrier (un écart ramené à trois ans chez les femmes).**

Si le concept de cadre reste imprécis, la progression du poids des cadres dans l'emploi, pratiquement symétrique du déclin ouvrier, n'en traduit pas moins deux mutations profondes du travail.

La plus ancienne est la dématérialisation de la production qui vient à la fois des gains d'efficacité dans l'industrie, des importations devenues plus compétitives et du poids croissant des services dans la consommation.

**D'où la "quête de sens" devenue obsédante dans les entreprises.**

L'ouvrier qui monte une voiture sait ce qu'il fait. C'est moins évident pour le superviseur d'une équipe de contrôleurs.

**La seconde mutation est la montée de l'autonomie. Car au fond, ce qui différencie le plus les cadres des autres salariés, c'est leur autonomie.**

Des non-cadres sont parfois mieux payés que des cadres; des techniciens confirmés en savent plus que des consultants juniors, les chefs d'équipe sont loin de tous être cadres.

**Mais les cadres ont plus que les autres la possibilité d'organiser leur travail.** Cette autonomie est l'une des clés de la réussite et de l'efficacité dans l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle.

C'est ici que convergent les changements au long cours du monde du travail et le choc de l'année dernière. Car si l'économie a pu continuer à tourner à 70% de ses capacités au plus fort du confinement, en avril 2020, c'est bien parce que des millions de salariés ont pu instantanément travailler autrement.

Sans avoir un chef petit ou grand derrière eux, avec des horaires complètement réorganisés, en adaptant tous leurs canaux d'information.

Bref, en passant en travail autonome.

Il ne reste plus qu'à réinventer le management.

Et à donner au plus grand nombre les moyens d'accéder à l'autonomie.

## 4. Europe. Le droit à la déconnexion doit devenir une règle

Le recours aux outils numériques à des fins professionnelles a modifié la façon dont le travail est effectué.

Si leur bonne utilisation peut apporter un gain aux travailleurs (plus grande liberté pour organiser son temps de travail, réduction des temps de trajet...), **elle peut aussi les soumettre à une connexion permanente et brouiller les limites entre vie privée et vie professionnelle.**

**D'ailleurs, l'agence européenne Eurofound montre que 27% des personnes interrogées qui travaillent à domicile déclarent avoir travaillé pendant leur temps libre afin de satisfaire les exigences de travail.**

Ces risques psychosociaux et leurs conséquences ont été intensifiés par la pandémie de Covid-19.

Les travailleurs sont fragilisés par l'isolement social, l'incertitude et l'angoisse que le virus provoque.

Face à ce risque, le Parlement européen demande, dans la résolution du 21 janvier 2021, à la Commission européenne de proposer un cadre légal nouveau.

**Il préconise que le droit à la déconnexion soit reconnu comme un droit fondamental et explicitement réglementé dans le droit de l'Union.**

En l'état, la législation européenne dispose d'exigences minimales sur le travail à distance.

Mais ces dispositions et leurs applications varient selon les États membres.